



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

« Les évaluations d'école ne peuvent pas être imposées. »

La Rectrice confirme qu'il n'y a aucune obligation !

« Les évaluations d'école ne peuvent pas être imposées ». **C'est ce qu'a déclaré la Rectrice**, interrogée par la FNEC-FP-FO de l'académie de Créteil, lors du CSA de rentrée.

Le SNUDI-FO 94 se félicite de cette réponse qui confirme nos affirmations réitérées à de multiples reprises en instances et, une nouvelle fois, lors de son dernier communiqué ; lire [ici](#).

Il invite tous les collègues faisant l'objet de pressions de la part de certains IEN qui, depuis la rentrée, leur présentent oralement, à tort, les évaluations d'écoles comme étant obligatoires, à **se saisir immédiatement de cette réponse officielle de la représentante du Ministre dans l'académie pour se retirer immédiatement de ce dispositif dangereux pour l'Ecole publique et chronophage pour les équipes et les directions d'école.**

Les évaluations d'école ne rentrent ni statutairement, ni réglementairement dans nos obligations réglementaires de service. Nul ne peut être contraint d'y participer, un point c'est tout !

Le SNUDI-FO 94 invite les collègues à saisir le syndicat en cas de pression et à faire valoir collectivement leur refus des évaluations d'école.